



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE PROTECTION
CALORIFUGE DES GAINES EXTERIEURES DES
CENTRALES D'AIR ET DES RESEAUX
HYDRAULIQUES DE L'ESPACE DANIEL
SORANO**

**DÉCISION N° DM-24-258
EN DATE DU 07 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

VU le projet de la ville de Vincennes de réaliser, dans le cadre d'une meilleure performance énergétique de l'Espace Daniel Sorano, la mise en place de protection calorifuges sur l'ensemble des gaines de centrales d'air (CTA) et des réseaux hydrauliques de chauffage en terrasse ;

VU les offres des sociétés IDEX, HNT ENERGY et SENECODAN ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la société SENECODAN est économiquement la mieux-disante ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la société SENECODAN, dont le siège est situé, 26 rue des Sablons, 95360 MONTMAGNY, représentée par M. PREIRA Davy, dûment habilité à signer le contrat.

Le montant du contrat s'élève à **33 199,65 €HT**, soit **39 839.58 €TTC**.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240807-lmc1H12346H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/08/2024
Date de Publication : 07/08/2024